

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 septembre 2020  
Régulièrement convoqué le 07 septembre 2020

Le 12 septembre 2020 à neuf heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE : Adjointes au Maire. Mme Danièle JALAT, M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Laurent CHAUVEAU, Mme Pauline CABANE, Mme Demet YEDILI, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, M. Laurent MILAZZO, Mme Catherine AUTAJON, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Florence VINENT (pouvoir Mme Catherine MATSAERT), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Dorian PLUMEL (Pouvoir M. Cyril MANIN), Nicolas DELOLY (pouvoir Mme Sandrine MAGNETTE), Mme Mathilde CONTAT (pouvoir M. Christophe ROISSAC), M. Laurent LANFRAY (pouvoir Mme Patricia BRUNEL-MAILLET), Mme Françoise CAPMAL (pouvoir Mme Catherine AUTAJON)

**Excusé(e)s :** M. Jean-Frédéric FABERT

**Secrétaire de Séance :** Mme Demet YEDILI

#### 4.00 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – EXERCICE 2020

**Monsieur Cyril MANIN, Adjoint au Maire, Rapporteur,** expose à l'assemblée : La ville de Montélimar soutient les activités des associations qui participent, aux côtés des services publics, au dynamisme local et à l'animation du territoire.

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, de nombreux projets portés par les associations locales ou établissements scolaires, n'ont pu être mis en œuvre.

Toutefois, les structures ont dû avancer des frais divers pouvant mettre en péril leur trésorerie.

Afin de soutenir le tissu associatif local, la ville de Montélimar propose de verser des subventions exceptionnelles aux porteurs de projets leur permettant de faire face aux dépenses engagées ou d'engager la mise en œuvre de nouveaux projets.

A ce titre, le Conseil municipal propose de leur attribuer des subventions exceptionnelles comme indiquées dans le tableau annexé.

Le montant des subventions exceptionnelles proposées au titre de l'exercice 2020 est de 56 600 €.

Ces subventions sont individualisées conformément au tableau annexé à la présente délibération.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES VOTES DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

### DÉCIDE :

(Ne prennent pas part au vote pour la ou les associations dont ils font partie : Monsieur Jacques ROCCI (Jazz dans la ville), Monsieur Karim BENSID-HAMED (Football Club Montilien) et Monsieur Laurent LANFRAY (Montélimar Club Hand Ball)).

- **D'APPROUVER** l'attribution de l'ensemble des subventions exceptionnelles,
- **D'AUTORISER** leur versement, étant entendu que les crédits nécessaires pour l'attribution de ces subventions sont prévus au budget aux différents comptes,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,  
Suivent les signatures.

### POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 13 septembre 2020

Pour le Maire, par délégation  
L'Adjoint au Maire

Cyril MANIN

